

# SHALSHELET NEWS



Shabbat

BO

4 Février 2017

8 Chevat 5777

E : 17H33

S : 18h43

N°14

## La parole du Rav Brand

Le Tanakh (Divré Hayamim, 1, 4, 18) attribue de nombreux noms à Moché Rabénou, qui, comme tous les noms du Tanakh, décrivent ses œuvres (Méguilah 13 a). Il a en effet réalisé les plus grands miracles jamais opérés : il a sauvé les juifs maintes fois, leur a donné la Thora et a mis la Maison de D-ieu en leur intérieur. Cependant, la Thora n'a retenu que le nom que la fille de Pharaon lui a donné : « elle l'appelait Moché, car de l'eau je l'avais retiré », (Chemot 2,10). Cet épisode nous apparaît comme un détail, et Moché n'y a joué qu'un rôle passif ! De plus, sa mère qui craignait la fouille de la police égyptienne, lui fabriqua une caisse de jonc et le mit sur le Nil, espérant le reprendre une fois la police passée. Mais pourquoi donc la cache-t-elle dans un abri si original et ne le dépose-t-elle pas simplement chez une voisine, dans un champ, ou sous un pommier, comme le faisaient les autres femmes juives: « Je t'ai réveillé sous le pommier, là, ta mère t'a enfanté », (Cantique des Cantiques, 8, 5) ?

Cependant, lorsque les policiers fouilleront leur maison, ces femmes furent obligées de certifier, voire de jurer, d'avoir respecté l'édit royal, et d'avoir jeté leur progéniture dans le fleuve. Or Yohévéd refusait de mentir, et à plus forte raison de parjurer. En effet, se jouer de quelqu'un n'est pas chose anodine. « Celui qui avance une partie de l'argent pour l'achat d'un objet, et par la suite s'en rétracte, ne peut se reprendre que s'il accepte cette malédiction de la part du tribunal : Celui (D-ieu) qui a puni les hommes de la génération de la tour de Babel, du déluge, de Sédoum et Amora et les égyptiens (qui démentirent leurs paroles données), punira aussi celui qui ne tient pas ses paroles et promesses », (Baba Métsia 48). Dès l'Antiquité, la révérence d'une parole donnée fut immense ; Avimélékh donna sa parole à Avraham (Beréchet 21,31) et à Itshak (Beréchet 26,31), et vice-versa ; Jacob et Lavan firent de même (Beréchet, 31, 53), et le Pharaon permit à Joseph d'honorer sa parole donnée à son père (Beréchet, 50, 6). Quant au prophète Yirmia, il souligne amèrement le manque de sincérité verbale des gens de sa génération: « Ils ont la langue tendue comme un arc et lancent le mensonge; c'est sans vérité qu'ils grandissent dans le pays, ... chacun doit se garder de son prochain, et on ne peut plus faire confiance à un frère, ... chacun se joue de son prochain et ils ne disent plus la vérité; ils ont appris à leur langue à mentir », (Jérémy, 9, 2-4). Après les Bénédiction du matin, on cite la recommandation du prophète Eliahou : « que chaque homme craigne Hachem, en cachette comme en public ..., qu'il dise la vérité dans son cœur ... ». « Que signifie la vérité dans son cœur ? Elle correspond à l'histoire de Rav

Safra. En attendant un client, il engagea la lecture du Chéma, un client arriva et proposa un prix. L'entendant, le rabbin décida de se contenter de ce prix, mais pour ne pas perturber sa lecture, il ne lui fit pas signe de son acquiescement. Croyant que le silence signifie un refus, le client augmenta le prix. En terminant sa lecture, le rabbin refusa le surplus, pour ne pas profiter de l'erreur de l'autre », (Makot 24). Voilà l'homme honnête dans son commerce, que nous sommes invités à suivre. C'est ainsi qu'écrivit le Rambam: « Il est défendu d'employer des paroles mielleuses et la flatterie. On ne doit pas dire une chose alors que l'on pense le contraire. L'intérieur et l'extérieur doivent être en parfaite conformité ; c'est ce que l'on a dans le cœur que l'on doit exprimer. Il est défendu de se jouer des autres, même d'un non juif. Quel est le cas ? On ne doit pas vendre à un non juif de la viande qui n'a pas été abattue (mais morte par maladie) en lui faisant croire que c'est de la viande abattue ... . On ne doit pas feindre d'ouvrir pour lui des tonneaux de vin que l'on doit de toute façon ouvrir pour la vente, afin de lui faire croire qu'on les ouvre en son honneur. Même une seule parole de séduction ou de ruse est défendue. On doit toujours tenir des propos intègres, avoir un esprit droit, un cœur pur, immaculé de toute injustice et ruse », (Michné Torah, Déot 2,6).

Cependant, pour sauver les nouveau-nés, Yohévéd se joua de Pharaon. Quand ce dernier l'accusa de ne pas les tuer durant l'accouchement, elle prétextait que les femmes juives accouchaient avant qu'elle n'arrive. En fait, pour ne pas se faire dévaliser injustement, il est permis de duper l'agresseur (Nédarim 27 b). Bien qu'elle applique ce principe pour les autres enfants, elle le refuse pour Moché. Car lui est différent. Dans le futur, c'est lui qui sollicitera les juifs au Sinai de jurer leur fidélité à la Thora, et ce serment ne doit jamais être démenti, même en cas de danger. De la même façon qu'il faut se laisser tuer plutôt que de nier D-ieu has vechalom, ainsi il faut se laisser tuer pour ne pas nier le serment au Sinai. Des millions de juifs ont préféré se laisser tuer et ne pas reconnaître une autre religion que celle pour laquelle leurs ancêtres ont juré au Sinai. Pour que ce serment ne souffre d'aucune faille, Moché ne devait pas être sauvé par un parjure. Pour souligner sa grandeur absolue et celle de sa mère (qu'il fut sauvé sans qu'aucun mensonge ne soit prononcé), la fille de Pharaon l'appela par ce nom. La Thora le reprend, car c'est cette droiture qui caractérise au plus profond son œuvre, l'engagement au Sinai.

Rav Yehiel Brand

Questions

Pour aller plus loin...

- 1) Pour quelle raison la Torah nous dit-elle que même une sauterelle n'est pas restée en Egypte?
- 2) Comment Paro a-t-il pu appeler Moché pendant la plaie de 'Hoche'h alors que personne ne pouvait bouger?
- 3) Pourquoi les premiers-nés en captivité ont-ils aussi été frappés par la mort des premiers-nés? Ils n'ont pourtant pas participé à l'asservissement des bné Israël!
- 4) Pourquoi dans le 'Houmach, les mois n'ont-ils pas de noms?
- 5) Pourquoi les bné Israël ont-ils porté la Matsa sur leurs épaules en sortant d'Egypte? Leurs bêtes auraient pu la porter.

Mordekhai Guetta

Annonces

## SHALSHELET organise :

- **Shabbat matin** : Office spécial jeunes à 9h30 suivi d'un Kiddouch et de plusieurs chiourim jusqu'à 12h30 au Beth Menahem.
- **Dimanche matin 10h45 et mardi soir 21h** : Chiour de guémara / halaha du Rav au Beth Hamidrach.
- **Lundi soir à 21h** : Chiour de guémara (Baba Batra) de Jérémy au Beth Menahem et chiour ouvert de Moché au Beth Hamidrach
- **Judi soir à 21h** : Chiour ouvert de Jérémy + pizza offerte au Beth Hamidrach et de Haim sur la Halaha au Beth Menahem
- **Vendredi soir après la téfila** : Chiour de Rav Zerbib au Beth Hamidrach sur la paracha

Retrouvez ce feuillet sur [horairesdesarcelles.com](http://horairesdesarcelles.com)

Il est possible de dédier le journal pour la réfoua chéléma ou à la mémoire de quelqu'un.

Pour toute information :  
Jérémy : 06 64 15 78 57  
Moché : 06 46 10 21 31

## Halakha de la semaine

### Quelle est la règle de l'ordre des bérahots à suivre ?

Voici l'ordre des bénédictions à suivre à priori :

" Hamotsi " ou "Mezonot" ; "Haguefen" ; "Haets" ; Haadama" ; "Chéhakol".

(Voir Piské tchouvot siman 211.3 page 796)

### Quels sont les cas où il n'est pas nécessaire de suivre cette règle ?

1) Si l'aliment plus important n'est pas encore devant nous, il ne sera pas nécessaire d'attendre jusqu'à ce qu'on nous l'amène. Et ce, même si on a aussi l'intention de le manger (et à plus forte raison si on n'a pas l'intention de le manger tout de suite).

Et même s'il se trouve sur la table, on n'est pas obligé de réciter sa bénédiction en premier.

- Rama 215.5 ; michna beroura 211.31 ; caf hahayime 211.2

2) Si on préfère manger un certain mets avant un autre aliment :

-Graz ( Kountrass Aharon 211.4)

Exemple : celui à qui on a présenté un plat de viande avec un gâteau comme dessert, pourra ne pas réciter mézonot sur le gâteau avant de consommer la viande (piské tchouvot tome 2 page 795)

A plus forte raison si pour une raison médicale on doit prendre un aliment ou une boisson qui ne respecte pas l'ordre des bénédictions

-Kaf hahayime 211.15

3) Dans le cas où l'on désire sortir de tout Safek ( doute) concernant la béraha d'un aliment.

Par exemple, s'il a devant lui un ananas (ou une banane) dont la bénédiction à réciter est "haadama" ( tout en sachant qu'il existe une divergence d'opinion à ce sujet ) et que celui-ci désire manger aussi une orange dont la bénédiction est "haets" sans aucun doute, on devra alors réciter en premier lieu "haadama" sur l'ananas et ensuite "haets" sur l'orange .

En effet, s'il récite "haets " sur l'orange au début il ne pourra plus réciter la bénédiction sur l'ananas car il se pourrait que celui-ci soit déjà acquitté par la bénédiction de "haets".

(Mahatsit hachekel 205.6)

D'autres proposent dans ce cas de réciter en premier lieu haets sur l'orange en pensant clairement à ne pas acquitter l'ananas. Ainsi on pourra alors réciter haadama sur celui-ci sans souci.

(halihot olam tome 2 page 117)

Tiré du livre de Rav Baroukh sur les bénédictions page: 234.

David Cohen

## Biographie : Rabenou Yona

Rabénou Yona Gerondi (de Gérone) est un Richon espagnol du XIII<sup>e</sup> siècle. Il est né à Gérone en 1200 et a quitté ce monde à Tolède en 1263.

Il était un des élèves les plus remarquables de Rav Shmouel ben Avraham de Montpellier. Il forma à son tour de nombreux élèves, parmi les plus célèbres Rav Chlomo ben Aderet, le Rashba.

Il écrivit des commentaires sur certaines parties du Tanakh, sur les Pirké Avot, des hidouchim sur plusieurs traités du Talmud et ses fameux livres de Moussar :

Iguéret HaTeshouva - Shaaré Teshouva - Sefer haYira.

Ses commentaires sur le chass ont été compilés par ses élèves sous le titre de Peroush Rabbenou Yona.

Il a aussi été l'un des contestataires du Guide des égarés et de son auteur, le Rambam. Il alla jusqu'à prononcer l'excommunication contre quiconque le lirait, par crainte que les influences philosophiques, menaçantes en ces temps-là, causent un tort imprévisible à la religiosité du peuple. Cette controverse entraîna de nombreuses conséquences néfastes créant une division entre les Richonim.

Interprétant ces malheurs comme un signe divin de son erreur, il proclama publiquement que tous ses actes hostiles envers le Rambam étaient injustifiés et fit le vœu de se rendre à Tibériade, en Terre d'Israël pour se prosterner sur la tombe du Maître, afin d'implorer son pardon, en présence de dix personnes, pendant sept jours consécutifs. Selon certaines sources, il écrivit son livre Shaaré Teshouva afin de finaliser son processus de Téchouva.

Il quitta donc la France dans cette intention, mais à l'instar de Rabbi Yéhouda Halévi, il mourut avant d'arriver à destination, en 1264.

Il a toujours maintenu des liens étroits avec son cousin, le Ramban. Il maria d'ailleurs sa fille avec le fils du Ramban.

Chmouel Luzon

## Réponses aux questions

- 1) Rachi rapporte le Midrach qui dit que même les sauterelles marinées dans des tonneaux se sont aussi envolées.
- 2) Rabbénou Haim Paltiel explique que l'appel de Paro a été transmis à qui l'entendait jusqu'à ce que cela arrive aux oreilles de Moché.
- 3) Rachi explique que si ces aînés captifs seraient restés en vie, ils auraient dit que c'est leur idole qui a frappé l'Egypte.
- 4) Le Ramban explique que les mois sont "nommés" par des chiffres afin qu'à chaque fois qu'on les nomme, le miracle de la sortie d'Egypte sera rappelé.
- 5) Le Targoum Yonathan traduit ainsi: ils désiraient que la Matsa cuise bien par la chaleur.

Annonce

- N'oubliez pas!! La tombola du Beth Menahem c'est ce Dimanche 5 Février 2017 - 10 Chévat!!! Merci à tous ceux qui ont déjà participé et à tous ceux qui s'apprêtent à le faire.
- La série de cours sur les Hala'hot de Nida se poursuit ce Samedi soir à 20h30 à la grande synagogue avec Chmouel Calvo. A ne pas rater !

## La Paracha en résumé

- ❖ Hachem demande à Moché de retourner voir Paro pour le prévenir que s'il ne renvoie pas les béné Israël, des sauterelles envahiront le pays.
- ❖ Les plaies des sauterelles et de l'obscurité s'abattent coup sur coup en Egypte après que Paro ait endurci son cœur.
- ❖ Moché prévient Paro que Hachem tuera tous les premiers-nés à la moitié de la nuit.
- ❖ Hachem prépare la sortie d'Egypte en apprenant aux béné Israël les Hala'hot du Korban Pessah qui serviront également pour les générations à venir.
- ❖ La moitié de la nuit sonna et Hachem tua tous les premiers- nés. Les égyptiens poussèrent les juifs dehors.
- ❖ 600000 hommes sortirent d'Egypte au petit matin avec femmes, enfants et troupeaux avec leurs pâtes sur leurs épaules.
- ❖ Le 15 Nissan 2448, l'épisode juif en Egypte prit fin. Il dura 430 ans depuis le moment où Hachem a annoncé à Avraham que ses enfants seraient exilés en Egypte.

## Aire de jeu

### Charade

Mon premier est une lettre de l'alphabet.

Mon second fut créé le troisième jour de la création (hébreu).

Mon troisième est une note de solfège.

En inversant deux lettres de mon quatrième, on trouve un souverain russe.

Mon dernier est le suffixe hébreu utilisé pour un masculin pluriel.

Mon tout est impur.

### Devinettes

1) Où parle-t-on de la Mila dans la Paracha? (Perek 12)

2) A quelle époque l'Egypte fut encore infestée de sauterelles? ( Rachi 10)

3) A quel moment de la journée Hachem parla avec Moché pour lui expliquer les Hala'hot de la sanctification du mois? (Rachi 12)

4) D'où apprend-on qu'on ne doit pas laisser passer une Mitsva? (Rachi 12)

5) D'où sait-on que les Béné Israël ont roulé à 120 km/h dans la Paracha? (Rachi 12)

Avec des oui mais... on peut espérer moins de guerres.

## Comprendre RACHI

**" Moché leva sa main... Il y eut l'obscurité totale dans tout le territoire égyptien pendant trois jours. Un homme ne pouvait pas voir son frère et personne ne put se lever de sa place pendant trois jours". (Chémot 10, 22-23)**

Rachi explique que la plaie de 'Hoche'h dura 6 jours. Les trois premiers, ils ne pouvaient pas se voir et les trois suivants, ils ne pouvaient pas se lever.

Rachi rapporte les raisons pour lesquelles Hachem envoya la plaie de l'obscurité sur l'Egypte:

- Pour que les égyptiens ne voient pas la mort des juifs qui ne voulaient pas sortir.

- Pour que les juifs puissent pénétrer dans les maisons égyptiennes et repérer les objets précieux.

On peut se demander pourquoi Rachi ramène ici la raison de la plaie de 'Hoche'h? Rachi explique ce qu'il faut pour comprendre le passouk. En quoi les raisons de la plaie nous aideraient à mieux comprendre?

Sans les raisons de la plaie, il y aurait eu confusion. En effet, il aurait été possible d'expliquer qu'il y a d'abord eu trois jours d'obscurité où les égyptiens se voyaient et se levaient, et les trois jours qui ont suivi, l'obscurité s'est épaissie, ce qui les aurait empêché de voir ou se lever.

En effet, dans le passouk 22, il n'est rien précisé, tandis que dans le passouk 23, il est précisé qu'ils ne purent se lever ou se voir.

Rachi intervient pour nous éviter cette erreur car les raisons nous permettent de comprendre que durant les trois premiers jours, les juifs ne voulant pas sortir sont morts. C'est la raison pour laquelle, Hachem les a empêchés de voir. Les trois jours suivants, Hachem les a empêchés de se lever, pour que les béné Israël puissent pénétrer tranquillement chez les égyptiens.

Rachi a donc vu une réelle utilité dans la compréhension et nous a donc délivré les raisons de cette plaie.

**Rav Mordekhai Zerbib**

## Le plaisir de la Halaha

### A la base :

La Guémara (Chabat 61a) rapporte l'avis de Rabbi Yohanan qui pense qu'on mettra la gauche en premier comme les Téfilin qui s'attachent sur le bras gauche. La Guémara rapporte également l'avis de la Béraïta qui enseigne qu'il faudra en premier lieu enfiler la chaussure droite.

### Question :

Rabbi Akiva Iguer rapporte que Hachem a offert deux Mitsvot aux béné Israël grâce à Avraham. En effet, après la victoire contre les quatre rois, le roi de Sédom lui proposa de garder le butin, Avraham refusa en lui disant qu'il ne profitera ni d'un fil ni d'un lacet de chaussure... Grâce au fil mentionné, Hachem donna la mitsva du fil bleu dans les Tsitsit et grâce au lacet de chaussure, Hachem donna les Téfilin. De ce fait, les Téfilin s'attachant sur le bras gauche, le pied gauche sera également prioritaire (pour lacer).

**Lorsque l'on met ses chaussures, il faut mettre la droite sans la lacer ensuite enfiler la gauche, la lacer puis lacer la chaussure droite.**

*(Choul'han Arou'h 2,4)*

### Pour comprendre :

Pour quelle raison devons-nous suivre cet ordre?

Les Tossafot expliquent au nom du Riva qu'il n'y a pas de discussion entre eux, la Béraïta parle de l'enfillement de la chaussure, alors que Rabbi Yohanan parle de lacer comme les téfilin qu'on lace sur le bras gauche.

Rachi explique qu'en respect à la droite, il faudra toujours chausser son pied droit en premier et ne l'enlever qu'en dernier.

### Bon à savoir :

(Choul'han Arou'h 2,5) Lorsque l'on enlève les chaussures, il faut commencer par enlever la gauche. (Rachi)

Un gaucher pourra enfiler en premier la chaussure droite et la lacer et ensuite enfiler la chaussure gauche et la lacer ('Halaz dans 'Houlin). On le comprend facilement grâce à l'explication des Tossafot.

## Comprendre sa Tefila

La Guémara Ménahot (43b) nous enseigne que toute personne doit réciter les bérakhot "chélo assani goy", (Qui ne m'a pas fait non-juif) "chélo assani aved" (Qui ne m'a pas fait esclave), et "chélo assani icha" (Qui ne m'a pas fait femme).

La question posée par beaucoup de commentateurs est de savoir pourquoi nous ne récitons pas une seule bérakha qui inclurait les trois bérakhot citées précédemment, par exemple, "chéassani Israël" (Qui m'a fait juif). Le Ba'h répond en s'appuyant sur ce qui est écrit dans la Guémara Erouvin (13b) à savoir qu'il aurait mieux valu que l'Homme ne soit jamais créé. Ainsi, il aurait été quelque peu "effronté" vis-à-vis de Hachem de faire une bérakha sur ce que Hachem Lui-même regrette. Rav Pinkous explique que ces trois bérakhot constituent une louange à Hachem.

Analysons donc en quoi il s'agit d'une louange : Le Beit Yossef (46,4) déduit de la guémara que ces bérakhot ont été établies dans un ordre logique, selon le degré d'implication aux mitsvot des groupes de personnes citées.

En effet, la première bérakha que nous récitons

est "chelo assani goy" car le non-juif n'est aucunement astreint aux Mitsvot.

Ensuite nous récitons la bérakha "chélo assani aved". Bien que la femme et l'esclave aient le même statut concernant leur obligation dans l'accomplissement des Mitsvot, ce dernier aura une moins grande importance du fait qu'il est constamment suspecté de vol (Avot 2,8). A travers cette bérakha, nous remercions implicitement Hachem d'être des hommes libres, ayant la possibilité et le mérite d'accomplir toutes Ses Mitsvot.

Enfin, nous récitons la bérakha "chélo assani icha", car celle-ci est dispensée de beaucoup de Mitsvot liées au temps, ce qui n'est pas le cas de l'homme. Le Tour et le Avoudraham précisent qu'une femme dira à la place "ché-assani kirtsono" (Qui m'a faite selon Sa volonté). Le Rav Pinkous explique à quel point cet éloge est grand car chaque femme remercie Hachem d'être comme elle est, et, à ses yeux, Hachem l'a faite de la meilleure des façons possibles. De plus, seule une femme peut adresser un tel remerciement à Hachem car elle

réalise que la judaïcité d'un enfant ne se transmet que par elle. Néanmoins, la raison pour laquelle les femmes ne récitent pas Le Nom de Hachem dans cette bérakha est que celle-ci n'a été mentionnée nulle part dans la Guémara.

L'idée principale qui ressort de ces trois bérakhot, est que chacun d'entre nous a le privilège de servir Hachem en réalisant Ses Mitsvot, nous permettant ainsi de nous rapprocher de Notre Créateur. En cela nous Le remercions de nous donner une telle opportunité.

Enfin, le Choulhan Aroukh tranche (46,4) que nous devons réciter ces bérakhot dans l'ordre. A posteriori, le Michna Béroura (46,16) ainsi que le Halakha Béroura (46,9) précisent que si nous n'avons pas suivi cet ordre, par exemple, nous avons dit en premier "chélo assani icha", il sera tout de même possible de réciter les deux autres Bérakhot après, et ce, avec Le Nom de Hachem.

**Yehezkel Taïeb**

## Question à Rav Brand

**Il y a des mitsvot répétées plusieurs fois dans la torah alors que d'autres ne sont écrites qu'une fois, serait-ce une importance pour la mitsva d'être mentionnée plusieurs fois ?**

Oui. Une répétition indique des conséquences gravissimes pour le non-respect : « Celui qui fait souffrir un converti transgresse trois interdictions, et celui qui l'opprime en transgresse deux. Le grand Rabbi Eliezer disait : Pourquoi la Torah avertit (au sujet du respect) vis-à-vis du converti à trente-

six endroits, car il risque (si on ne le respecte pas) de quitter le bon chemin (du judaïsme) », (Baba Métsia 59b). « Celui qui ne met pas des Téfilines perd huit mitzvot », (Ménahot 44a). La Torah demande huit fois de les mettre. « Grande est la mitsva de Brit-Mila, car elle a été fixée avec treize Alliances », (Nédarim 31b). Il y a encore beaucoup de passages du genre.

**Rav Yehiel Brand**



## La force de la parole

Cette rubrique est dédiée Léilouy Nichmat Gavriel Ben Yehoudit

והגדת לבנך ביום ההוא

La Torah nous donne ici la mitsva de raconter la sortie d'Egypte et de transmettre ce récit à nos enfants. La soirée du Seder qui tourne principalement autour de cette mitsva, commence par l'invitation que l'on fait à toute personne qui serait dans le besoin, de venir à notre table: " Que tout celui qui a faim vienne et mange, que tout celui qui est dans le besoin vienne manger le Pessah ". Comment comprendre l'utilité de cette annonce alors que chacun est déjà attablé chez lui ? De plus, même si notre intention est de viser ceux qui n'ont pas encore trouvé une table, ce n'est pas chez soi qu'il faudrait chercher mais plutôt à l'extérieur ou à la synagogue ! Quel est donc le sens de cette invitation ? Pour cela, penchons-nous sur l'essence

même du récit de la sortie d'Egypte. Le Sefer Hakhinoukh (mitsva 21) explique: " Il faut mentionner les miracles et tout ce que Hachem a fait à nos ancêtres. Et quand bien même un homme serait seul chez lui, il devra également le faire, car le fait de verbaliser tous les miracles permet d'éveiller le cœur à une perception totale des événements". La parole nous aide à faire vivre le récit.

L'objectif étant de ressentir comme si nous étions nous-mêmes sortis d'Egypte, toutes les étapes du Seder sont organisées en ce sens.

Raban Gamliel disait: Tout celui qui n'a pas dit: Pessah, Matsa et Maror n'est pas quitte. Entendre ces mots ou les lire ne suffit pas, il faut les prononcer, les raconter, pour réaliser notre libération. (Pessah' nous rappelle les makot, le Maror l'ampleur de l'esclavage, et la Matsa notre

départ au moment voulu qui se devait rapide, sans trainer.)

Pour revenir à notre question, l'invitation que l'on fait aux pauvres au moment du Seder a pour but de rappeler à l'homme qu'en esclavage il n'avait pas le « loisir » de se préoccuper des autres. Maintenant étant libre, il peut se permettre de recevoir à sa table.

Cette déclaration au début de la Hagada n'est donc pas vraiment destinée aux pauvres ( à qui on a sûrement déjà envoyé un panier avant la fête) mais plutôt à l'homme lui-même, pour l'aider à apprécier sa condition.

Darach David.

Jérémy Uzan



## La Question de Rav Zilberstein

Cette rubrique est dédiée Léilouy Nichmat Roger Raphael Ben Yossef Samama

Elazar est un monsieur âgé. Une nuit, alors que tout le monde dort, un incendie se déclare chez lui. Elazar qui dort profondément, ne se rend compte de rien. Le feu se propage dans toute la maison et menace dangereusement de tout brûler. La couverture qui le recouvre a déjà pris feu et Elazar ne se doute toujours de rien. Alors que la catastrophe n'est pas loin, son chien qui comprend la situation attrape la couverture avec ses dents et l'éloigne de Elazar. Le danger presque écarté, il revient près du lit de son maître et se met à aboyer très fort afin de le réveiller. Elazar se réveille enfin et réussit à sauver ainsi toute sa famille. Les années passent et Elazar rejoint son créateur. Ses enfants ouvrent le testament et découvrent, effarés, que leur père lègue sa fortune à son chien Milou et à son meilleur ami Nathan.

Les héritiers vont voir Rav Zilberstein et lui demandent s'ils sont obligés d'accomplir les dernières volontés de leur père ?

La Guémara Baba Batra (143a) ramène une ma'hloket au sujet de Réouven qui dit à son ami Chimon: "je te fais acquérir ce téléphone à toi et à mon âne". Selon l'avis de Rav Nah'man, Chimon acquiert la moitié du téléphone car on considère que Réouven lui aurait dit de partager le téléphone avec l'âne et bien que l'âne ne puisse pas acquérir sa part, Chimon héritera de sa propre moitié. Rav Hamnouna pense que Chimon n'acquerra rien puisque l'intention de Réouven était de donner uniquement aux deux ensemble et vu que l'un ne peut pas

acquérir le téléphone, l'acquisition est annulée dans sa totalité. Rav Chéchet pense que Chimon acquerra tout, puisque toute personne censée comprend qu'un âne ne peut rien acquérir, l'intention de Réouven était forcément de donner le téléphone entier à celui qui peut acquérir, c'est-à dire Chimon.

Le Choulhan Arouh (Hochen Michpat 110,3) tranche la Halah'a comme Rav Nah'man, car la hala'ha est toujours comme lui dans les affaires d'argent (dinim).

On pourrait donc penser qu'étant donné que son chien ne peut pas hériter, son ami Nathan héritera de la moitié et la part du chien revient à Elazar et donc ira chez ses héritiers les plus proches.

Cependant, nous explique Rav Itshak Zilberstein, de nos jours où il est fréquent de laisser un héritage à ses animaux domestiques en tant que reconnaissance, et que cet argent est utilisé afin qu'ils aient une meilleure condition de vie (nourriture ou autres), il est logique de penser, que là aussi, Elazar a voulu léguer cet argent à Milou, en tant que remerciement pour lui avoir sauvé la vie.

Conclusion: Nathan héritera la première moitié, la seconde moitié servira donc à améliorer la vie de Milou, sans que ce dernier n'ait acquis l'argent, puisqu'un animal ne peut acquérir.

Haim Bellity



## Coin enfants

- 1) Où dans la Paracha, on parle de la ceinture?
- 2) Qui est-ce qui avait un très grand troupeau?
- 3) Qui a dit à qui: "Ne sortez pas de la porte de votre maison jusqu'au matin"?
- 4) Que faut-il brûler (dans un cas précis) ?
- 5) Il y a deux choses sur lesquelles il est dit: "il n'y a jamais eu ainsi et il n'y aura plus jamais"?



## Défi Michna



Chers enfants (7 à 13 ans), nous débutons donc la massé'het Makot collectivement cette semaine. Il faut bien étudier les deux premières michnayot du premier pèrèk et essayer de répondre aux questions. Demandez à vos parents d'envoyer vos réponses par mail à l'adresse suivante:

[shalshet.news@gmail.com](mailto:shalshet.news@gmail.com)

Chaque bonne réponse vous rapportera 5 points. Au bout de 100 points, un cadeau vous sera offert.

Merci de mettre sur le mail : Nom / Prénom / Age / Adresse pour chaque enfant

Cette semaine : Perek 1 ; Michna 1 et 2

Question sur la 1ère משנה :

"...מעידין אנו באיש פלוני שהוא בן גרושה..."

Les עדים זוממין dont parle la משנה sont-ils ישראל ou כהן ?

Pourquoi ne leur applique-t-on pas la peine qu'ils ont voulu faire subir au כהן ?

Question sur la 2ème משנה :

Une personne qui commet une עבירה qui le rend à la fois מלקות et de payer, quelle(s) peine(s) lui applique-t-on d'après la הלכה ?

Comment l'apprend-on ?

## Réponse charade N°13 - Vaera

Charade : Aba – boue - hôte.

שבת  
שלום